Programme *FIRST*® de protection des jeunes

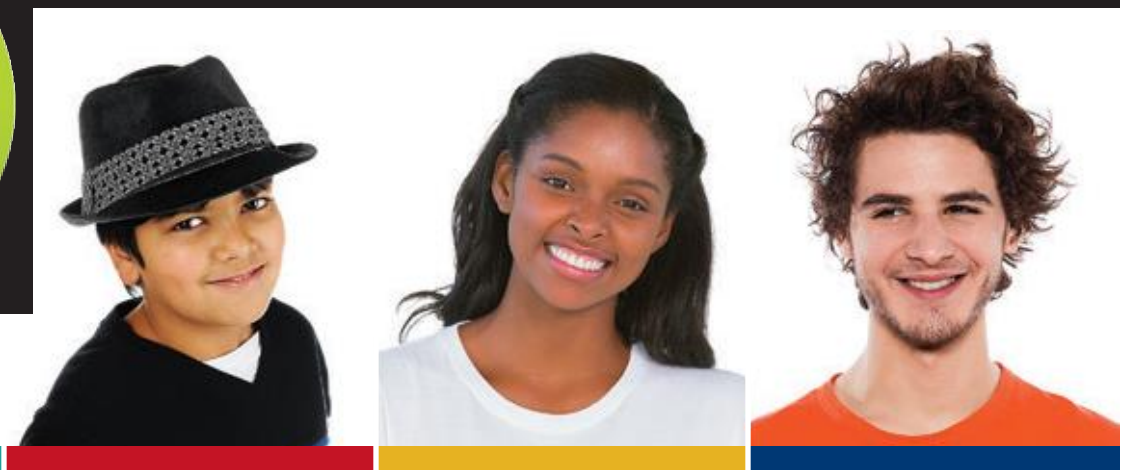

Message du président de *FIRST* et du directeur du programme *FIRST* de protection des jeunes

Programme *FIRST*® de protection des jeunes

Présentation de *FIRST*®

Fondé il y a plus de 20 ans par l'inventeur Dean Kamen, *FIRST*® est un organisme sans but lucratif dont l'objectif est de faire découvrir aux jeunes la science, la technologie, le génie et les mathématiques et de les aider à développer une passion dans ces domaines. Chaque saison se conclut par une compétition internationale de robotique. Au cours de cet événement, des équipes se distinguent, les participants renforcent leur confiance en soi, développent des habiletés interpersonnelles et des compétences de vie, se font de nouveaux amis et découvrent éventuellement un choix de carrière qu'ils n'avaient jusque-là pas envisagé.

Programmes *FIRST*®

Grâce à *FIRST*, les jeunes apprennent tout au long de leur cheminement scolaire. Ils peuvent en effet participer à différents programmes *FIRST* du primaire jusqu'au secondaire. Les élèves peuvent progresser d'un niveau au suivant; les compétences et les concepts maîtrisés à une étape les aident à en aborder d'autres plus complexes par la suite.

Ligue® LEGO® Junior *FIRST*
1re-3e année de primaire

***Ligue* LEGO® *FIRST*®**
4e de prim.-2e sec.

Défi technique *FIRST*®
1re sec. à 1re année de Cegep

Compétition de robotique *FIRST*®
3e sec. à 1re année de Cegep

Vision, mission, et impact de *FIRST*

NOTRE VISION est de transformer notre culture en créant un monde où la science et la technologie sont mises à l'honneur et où les jeunes rêvent de devenir des leaders dans ces domaines.

NOTRE MISSION est d'inciter les jeunes à devenir des leaders en science, en génie et en technologie par l'intermédiaire de programmes passionnants axés sur le mentorat qui contribuent au développement de compétences en science, génie et technologie stimulant l'innovation, et qui renforcent des compétences de vie équilibrées, notamment la confiance en soi, la communication et le leadership.

NOTRE IMPACT Les participants *FIRST* sont plus susceptibles de poursuivre leurs études, deux fois plus susceptibles de se spécialiser en science ou en technologie et trois fois plus susceptibles de se spécialiser en génie.

Table of Contents

Engagement envers la protection des jeunes 5

Objet et stratégie 7

Principes de base 9

Code de conduite 11

Rôle de coach ou de mentor responsable 16

Formation et autorisation du Service de protection des jeunes 19

- Formation 19
- Sélection (autorisation du Service de protection des jeunes) 20

Exigences et recommandations de sécurité 22

- Sécurité pour les activités de l'équipe 22
- Installations 22
- Supervision par des adultes 23
- Pendant les voyages de l'équipe 24

Sécurité au cours des événements *FIRST* aux États-Unis et au Canada 27

- Objet – Définition des événements officiels 27
- Entités/Individus organisant l'événement 27
- Services de sécurité/locaux 27
- Répondre et signaler les blessures ou les problèmes médicaux 28
- Problème de sécurité et incidents non médicaux 28
- Bénévoles des événements 29
- Directives fondamentales de sécurité pour les événements officiels *FIRST* 29

Directives pour les parents 32

- S'impliquer 32
- Comprendre ce que *FIRST* fait pour assurer la sécurité des enfants 32
- Comprendre les risques de la violence envers les jeunes et comment vous pouvez la prévenir 33
- Aider votre enfant à apprendre ce qu'est un comportement préventif 33
- Directives concernant les activités en ligne de votre enfant 34
- Réagir aux indications, aux révélations et autres signes de violence 35

Ressources complémentaires 37

Engagement envers la protection des jeunes

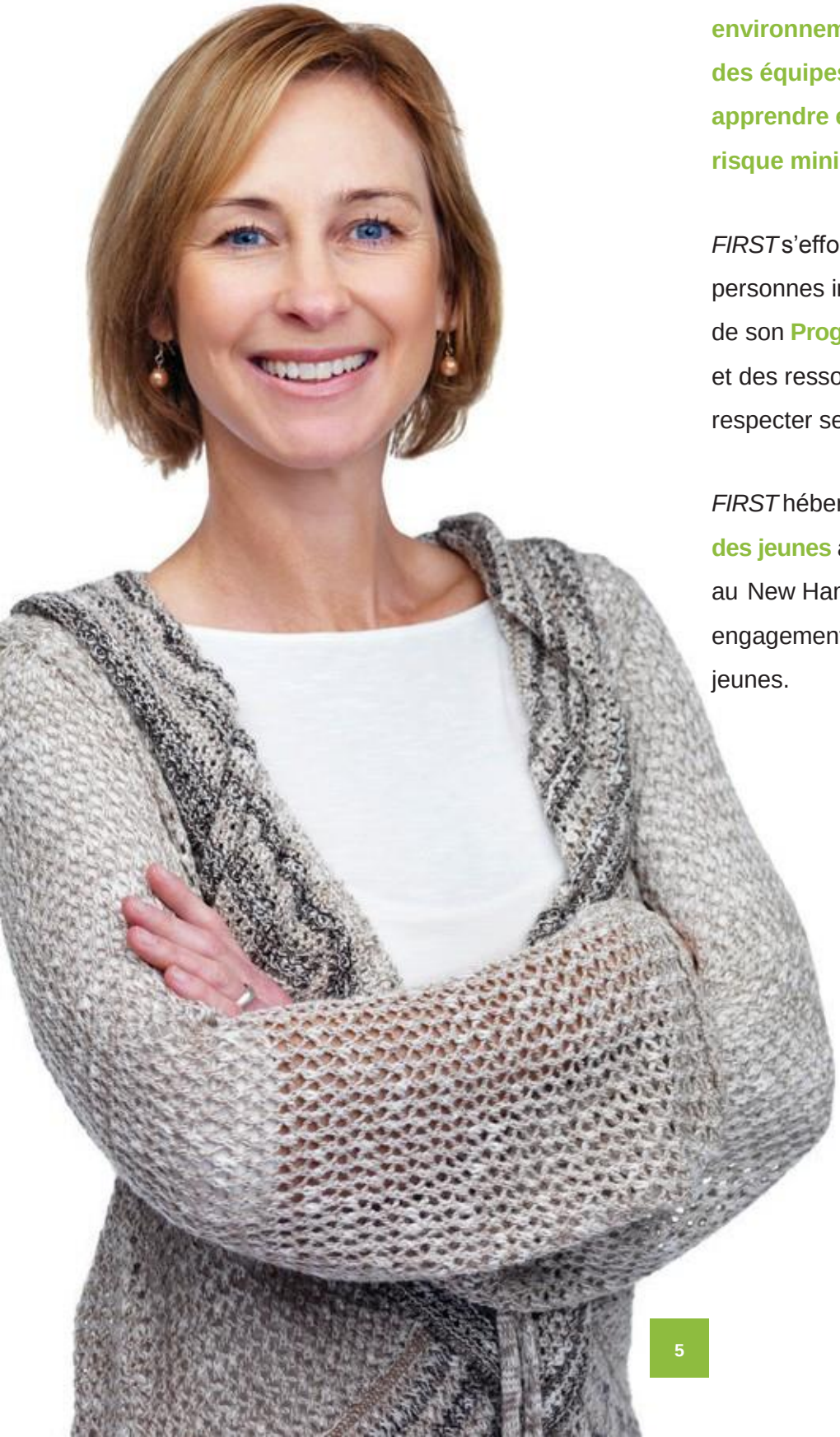

FIRST s'efforcera de **créer un environnement dans lequel les membres des équipes peuvent progresser, apprendre et avoir du plaisir avec un risque minimal de préjudice.**

FIRST s'efforcera d'informer toutes les personnes impliquées dans ses programmes de son **Programme de protection des jeunes** et des ressources afférentes, et de les aider à respecter ses normes.

FIRST hébergera son **Service de protection des jeunes** à son siège social de Manchester au New Hampshire afin de respecter ses engagements en matière de protection des jeunes.

Objet et stratégie

Objet et stratégie

L'objet du Programme *FIRST* de protection des jeunes est de fournir aux coachs, mentors, bénévoles, employés, aux autres personnes qui travaillent pour les programmes *FIRST*, aux membres des équipes, aux parents et tuteurs, de l'information, des directives et des procédures afin d'offrir un environnement sécuritaire à toute personne participant aux programmes *FIRST*.

Le Programme *FIRST* de protection des jeunes fixe des normes minimales recommandées pour toutes les activités *FIRST. Les adultes* qui travaillent dans le cadre des programmes *FIRST* doivent connaître les normes fixées par ce programme et celles prescrites par l'école ou l'organisme qui reçoit l'équipe.

FIRST s'attend à ce que toutes les équipes des États-Unis et du Canada adoptent les dispositions du Programme *FIRST* de protection des jeunes.

De nombreuses écoles et organismes accueillant des programmes *FIRST* disposent déjà de programmes efficaces de protection des jeunes. Les conditions dans lesquelles une équipe donnée évolue peuvent être si particulières que l'application de toutes les dispositions du Programme *FIRST* de protection des jeunes n'est ni nécessaire ni faisable et qu'il serait plus efficace d'adopter d'autres mesures. Dans ces conditions, les coachs et les mentors responsables peuvent interpréter et appliquer les recommandations pour s'adapter au mieux à leur situation et protéger les membres de leur équipe d'éventuels préjudices. Les éléments notés comme **obligatoires** le sont aux États-Unis et au Canada et ne peuvent pas être omis sans l'approbation du Service *FIRST* de protection des jeunes.

FIRST recommande que les normes formulées dans le Programme *FIRST* de protection des jeunes soient appliquées dans la mesure du possible à l'extérieur des États-Unis et du Canada. La réglementation locale relative à la protection des jeunes doit au moins être respectée.

Le Programme *FIRST* de protection de la jeunesse aborde une vaste gamme de risques pour la sécurité. Tandis que beaucoup d'entre eux peuvent être facilement décelés et écartés, d'autres peuvent être cachés et difficiles à comprendre. Nous n'attendons pas des participants *FIRST*, les jeunes comme les adultes, qu'ils détectent tous les risques pour la sécurité, en particulier d'éventuels agresseurs d'enfants. En fournissant aux participants *FIRST*, aux parents et tuteurs de l'information qui attire leur attention sur les risques d'abus sur les jeunes, et en établissant des lignes de conduite qui peuvent prévenir ces abus, *FIRST* procure à ses participants les ressources nécessaires pour réduire considérablement les risques de préjudice.

Combinés, les éléments suivants augmentent considérablement la probabilité que les membres des équipes vivent une expérience sécuritaire et enrichissante :

- Deux coachs/mentors responsables et formés aux mesures de sécurité qui connaissent les dispositions du Programme *FIRST* de protection des jeunes supervisent les activités de l'équipe.
- Tous les membres de l'équipe et toutes les personnes collaborant avec l'équipe peuvent participer et assister à des discussions sur le Code de conduite dans des termes adaptés à leur âge et s'engagent à le respecter.
- Toute personne collaborant avec une équipe est consciente des limites et des comportements acceptables ainsi que des actions requises s'ils n'étaient pas respectés.
- Les parents et tuteurs sont informés des activités de l'équipe de leur enfant et s'impliquent dans la mesure du possible.

L'application du Programme *FIRST* de protection des jeunes réduira considérablement les risques pour la sécurité des participants.

Principes de base

Principes de base

Supervision des activités des programmes

FIRST fournit des directives aux coachs ou mentors responsables et à ses bénévoles afin qu'ils puissent déceler des situations qui pourraient présenter une menace pour la sécurité des membres des équipes, et prendre les mesures nécessaires pour prévenir et signaler les préjudices.

Transparence

FIRST préconise une culture qui permet d'évoquer et d'aborder des préoccupations sur la sécurité des membres des équipes et qui encourage et valorise l'implication des parents ou tuteurs des membres des équipes dans l'amélioration de la sécurité des programmes.

Des directives claires en matière de communication, d'autorité et de prise de décision

FIRST a bien défini des procédures de sorte que les questions de protection des jeunes soient rapidement et efficacement signalées et traitées.

Confiance, dignité et respect

FIRST prend au sérieux toutes les révélations et indications sur des risques tout en respectant le droit à la vie privée de chacun.

Collaboration et coopération

FIRST collabore avec d'autres organismes spécialisés qui peuvent aider à gérer les risques pour la sécurité notamment en matière de protection de la jeunesse, de respect de la loi et de conseil juridique.

Examen régulier

FIRST évalue périodiquement l'efficacité du Programme *FIRST* de protection des jeunes et l'améliore au besoin.

Code de conduite

Code de conduite

Code de conduite (le « Code »)

FIRST s'attend à ce que le comportement de tous les jeunes et de tous les adultes qui participent à ses programmes respectent les règles de conduite qui protègent la sécurité et le bien-être de chaque membre de l'équipe. Les adultes impliqués dans les programmes *FIRST* sont censés être un exemple de Professionalisme coopératif[MD] et à constamment contribuer à ce que :

- des environnements dans lesquels les membres des équipes peuvent apprendre, s'amuser et se sentir en sécurité.
- une supervision adaptée à l'âge par des adultes bienveillants incarnant l'intégrité et le respect.
- un partage de connaissances, d'expérience et de compétences selon une approche positive et flexible.
- une stimulation à l'apprentissage en appliquant et en encourageant l'apprentissage coopératif.
- des environnements où les membres des équipes peuvent développer des relations d'entraide tout en respectant les limites appropriées.
- des efforts appliqués pour protéger les membres des équipes de tout préjudice.

Les activités des équipes doivent être ouvertes dans la mesure du possible aux parents ou tuteurs des membres des équipes. *FIRST* recommande qu'aucun coach ou mentor responsable ou tout autre adulte ne soit seul en présence d'un ou de plusieurs jeunes de moins de 18 ans, sauf dans un contexte normal de salle de classe et en conformité avec la politique de l'école. La présence d'au moins deux adultes à portée de vue en tout temps quand un jeune est présent garantit l'aide nécessaire en cas d'urgence et peut faciliter l'évaluation et le signalement de problèmes ou d'incidents suspects.

Infractions au Code

Tout adulte collaborant avec une équipe *FIRST* qui est au courant d'une infraction au Code ou qui a des doutes sur un comportement doit immédiatement consulter un coach ou mentor responsable (si ce dernier n'est pas la personne dont le comportement est mis en doute) ou l'école ou l'organisme hôte et agir en fonction de sa satisfaction envers les conseils donnés. Si la personne qui demande conseil n'est pas satisfaite des conseils reçus ou si un coach ou mentor responsable est l'éventuel contrevenant, la personne **doit** contacter le Service *FIRST* de protection de la jeunesse.

Les comportements suivants constituent en général des infractions à ce Code.

- S'engager dans une activité qui présente des risques pour la protection, la sécurité ou l'intégrité d'un jeune, entraîner délibérément un sentiment de honte ou d'humiliation chez un jeune, dénigrer un jeune en lui faisant des remarques menaçantes ou en en se comportant d'une façon qui intimide ou effraie délibérément un jeune.
- S'engager dans des échanges personnels par téléphone, courriel, texto ou sur les réseaux sociaux, etc. avec un jeune en dehors du contexte des activités de l'équipe, de questions éducatives ou professionnelles. Une copie des communications écrites avec un jeune doit normalement être transmise à un parent, un tuteur ou à un autre adulte collaborant avec l'équipe.
- Engager un jeune dans des activités sans rapport avec le programme *FIRST* ou avec des questions éducatives ou professionnelles ou passer du temps avec un jeune en dehors du cadre des activités du programme *FIRST* (sauf si l'adulte en question est un membre ou un ami de la famille).

Code de conduite

- Garder secrète toute activité avec un jeune; encourager un jeune à garder une activité secrète ou cacher délibérément des activités aux parents, tuteurs ou autres adultes collaborant avec l'équipe.
- Faire explicitement des remarques d'ordre sexuel, montrer ou présenter du matériel explicitement à caractère sexuel, une exposition ou un contact physique inapproprié ou utiliser un langage ou faire des gestes offensifs.
- Ne pas suivre les Exigences de communication et de signalement.

La liste précédente a pour objet de fixer les limites de comportement qui empêcheront les jeunes et les adultes collaborant avec des équipes de s'engager dans des activités qui les mettraient dans une situation à risque. La conduite des adultes impliqués dans des programmes *FIRST* doit être appropriée et apparaître comme telle. Cela protégera non seulement les jeunes, mais cela évitera aussi aux adultes collaborant avec les équipes de se voir accuser de mauvaise conduite.

Tous les programmes *FIRST* sont menés de sorte à non seulement enseigner des compétences techniques, mais aussi à construire un esprit de confiance et de camaraderie parmi les membres de l'équipe et les coachs ou mentors responsables et autres collaborateurs de l'équipe. Le mentorat est un aspect important de l'expérience *FIRST* et est essentiel pour inspirer les membres des équipes, renforcer leur confiance, et les préparer à leurs études futures et à leur vie professionnelle. Bien que nous nous attendions à ce que les jeunes et les adultes collaborant avec une équipe développent des relations positives d'entraide et un sentiment d'appartenance à une communauté, l'adulte a la responsabilité d'établir et de maintenir des limites physiques et émotionnelles appropriées.

On sait que les individus qui cherchent à exploiter des jeunes utilisent des rôles de mentorat pour créer des relations malsaines. Les membres des équipes et les adultes collaborant avec les programmes *FIRST* doivent être conscients de ce risque et s'ils ont des préoccupations sur de possibles relations malsaines ou sur des tentatives d'établissement de telles relations, ils **doivent** le signaler au coach ou mentor responsable d'une équipe (non impliqué dans le problème en question) ou appeler le Service *FIRST* de protection des jeunes.

Définition de la violence envers les jeunes

Dans le cadre du Programme *FIRST* de protection des jeunes, un « jeune » est une personne de moins de 18 ans et un « adulte » a 18 ans ou plus.

La majorité des cas de violence envers les jeunes sont perpétrés par un de leurs proches ou par une personne qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance. Le fait qu'une personne collaborant avec une équipe soit un parent, un tuteur ou un proche d'un membre de cette équipe n'exclut en rien la possibilité qu'il ait un comportement violent envers un jeune.

Violence psychologique envers les jeunes

La violence psychologique correspond à un comportement humiliant ou irrespectueux, comme des menaces verbales, l'isolement social, l'intimidation, des demandes déraisonnables ou une atteinte intentionnelle à l'estime de soi d'un jeune.

Violence physique envers les jeunes

La violence physique se définit par l'utilisation non accidentelle de la force physique contre un jeune telle que celui-ci subit ou risque de subir des dommages corporels, aussi faibles soient-ils.

Abus sexuel envers les jeunes

L'abus sexuel envers les jeunes se définit par toute forme d'interaction à caractère sexuel impliquant un jeune et un individu ayant de l'ascendant sur lui (âge, taille, connaissances). L'abus sexuel envers les jeunes concerne les contacts physiques inappropriés ainsi que les comportements n'impliquant pas de contact physique, comme une invitation à regarder de la pornographie. Les spécialistes estiment que de 30 à 50 pour cent de tous les abus sexuels envers des jeunes sont commis par des jeunes de moins de 18 ans qui persécutent un individu plus jeune, plus petit ou moins habile qu'eux.

Des individus qui cherchent à abuser ou à exploiter sexuellement des jeunes essaient souvent d'approcher des jeunes par l'intermédiaire d'organismes pour la jeunesse. Ils peuvent prendre des mois pour établir une relation affective avec un jeune ou un groupe de jeunes et faire en sorte que leur comportement inapproprié paraisse normal. Ils font souvent preuve d'aptitudes sociales et sont capables de donner des excuses convaincantes dès qu'on les interroge sur leur comportement qui a dépassé les limites normales.

Code de conduite

Exigences de communication et de signalement

La protection des jeunes d'une équipe *FIRST* d'un préjudice requiert des connaissances, du jugement et une supervision diligente de la part d'adultes qui considèrent comme une priorité le fait de signaler rapidement toutes préoccupations sur un comportement potentiellement inapproprié, et qui sont à l'écoute de toute indication ou révélation d'un comportement ou de conditions qui peuvent entraîner de la violence ou de l'insécurité.

Un adulte collaborant avec une équipe *FIRST* qui pense qu'un jeune peut être ou risque d'être victime de violence (émotionnelle, physique ou sexuelle) **doit** le signaler immédiatement. La personne qui signale cette possibilité de violence ne doit pas tenter de mener sa propre enquête ou de confronter le suspect, même si elle le connaît bien.

Le problème doit être signalé à l'agence nationale ou locale de protection de la jeunesse ou à la police locale. Si l'école ou l'organisme hôte a établi des procédures de signalement de cas de violence sur des jeunes, celles-ci doivent être respectées. Le Programme *FIRST* de protection des jeunes doit être notifié (dans la mesure où les agences impliquées et l'école ou l'organisme hôte le permettent).

La plupart des pays exigent que les adultes (notamment les bénévoles) travaillant dans des organismes au service de la jeunesse signalent à leur agence de protection de la jeunesse les cas présumés de violence à des jeunes. Si vous n'êtes pas certain des exigences de signalement imposées dans votre pays, consultez le site Web de votre agence de protection de la jeunesse. Le Centre national de protection de la jeunesse fournit les coordonnées d'agences nationales. Ce code **exige** que tout adulte collaborant régulièrement avec une équipe *FIRST* respecte les lois et la réglementation applicables relatives au signalement de cas de violence envers des jeunes.

Toute personne qui pense que la sécurité d'un membre de l'équipe peut être compromise par des dangers autres que la violence (comme une équipe travaillant dans un espace qui abrite des produits chimiques dangereux stockés de façon non sécuritaire) **doit** prendre des mesures pour sortir les membres de l'équipe de cette situation ou agir de sorte à éliminer la source de risque, si cela peut être réalisé en toute sécurité et éliminer la source du danger. Si le danger semble être le résultat d'un acte délibéré ou d'une négligence, il peut être approprié de le signaler à la police locale, à l'école ou à l'organisme qui accueille l'équipe, ainsi qu'au Service *FIRST* de protection des jeunes (dans la mesure où l'école ou l'organisme hôte le permet).

Le Service *FIRST* de protection des jeunes peut informer toute personne ayant des préoccupations sur la sécurité des jeunes dans le cadre de programmes *FIRST* et peut être contacté directement et anonymement pour tout renseignement ou conseil. Toute information concernant des plaintes ou des cas d'infraction au Code ou de non-respect du Programme *FIRST* de protection de la jeunesse est traitée en tant qu'information privée, notamment l'identité de la personne qui fait le signalement reste confidentielle. Les renseignements ne seront transmis que sur autorisation du vice-président de *FIRST* (ou d'un supérieur hiérarchique *FIRST*) en cas de nécessité absolue ou comme **exigé** par la loi.

Les personnes qui ne respectent pas le Code peuvent être exclues de toute collaboration aux programmes *FIRST* et aux événements *FIRST*.

Rôle de coach ou de mentor responsable

Rôle de coach ou de mentor responsable

Coachs ou mentors responsables (de 18 ans ou plus)

Comme une protection des jeunes efficace requiert des connaissances, de l'expérience et un bon jugement, le rôle de coach ou mentor responsable est essentiel. Les coachs ou mentors responsables sont les personnes qui ont le plus de contrôle sur les activités de l'équipe et qui sont les plus en mesure d'aider les membres à prévenir, et si nécessaire à traiter les situations à risque.

Chaque équipe *FIRST* **doit** inscrire deux adultes de 18 ans ou plus en tant que coachs ou mentors de l'équipe. Il doit s'agir de deux personnes qui dirigent les activités quotidiennes de l'équipe. Nous recommandons que l'un d'entre eux ait au moins 25 ans.

FIRST présume que les coachs ou mentors responsables soutiennent les normes fixées par le Service *FIRST* de protection des jeunes. Il est essentiel que les coachs ou mentors responsables soient disponibles et accessibles pour répondre à un membre de l'équipe, un parent ou un tuteur ou toute autre personne en lien avec l'équipe qui aurait besoin de comprendre quels sont les comportements appropriés ou de signaler des conditions non sécuritaires ou des infractions au Code.

Les obligations incombant aux coachs ou aux mentors responsables sont précisées ci-dessous. Un coach ou mentor responsable peut déléguer ces obligations à d'autres adultes qui collaborent régulièrement avec l'équipe s'il estime que ces personnes peuvent remplir ces obligations de façon responsable.

- Bien connaître le Programme *FIRST* de protection pour les jeunes; démontrer du leadership dans le contrôle des activités de l'équipe selon ses standards et faire preuve de jugement dans l'application et l'interprétation de ses dispositions.
- Organiser une rencontre sur la sécurité de l'équipe en début de saison comme décrit dans le manuel Formation et conseils pour les membres de l'équipe.
- Déterminer si un problème de sécurité justifie le signalement à une agence de la protection de la jeunesse, la police, l'école ou l'organisme hôte ou le Service *FIRST* de protection des jeunes. Bien que toute personne impliquée dans une équipe *FIRST* puisse signaler des incidents ou des problèmes de sécurité sans qu'un coach ou mentor responsable en ait été informé ou l'ait approuvé, on recherchera souvent l'avis et les conseils d'un coach ou mentor responsable.
- Si possible, communiquer avec les parents ou tuteurs de chaque membre de l'équipe dans les 30 jours suivant le début de son implication ou suivant l'inscription initiale de l'équipe; les informer des Directives pour les parents; les encourager à s'impliquer dans les activités de l'équipe; leur communiquer les noms et coordonnées des deux coachs ou mentors responsables.
- Déterminer dans quelle mesure un adulte qui collabore avec l'équipe est « régulièrement impliqué » et doit suivre la formation et la procédure de sélection relatives à la protection des jeunes; superviser de près les adultes qui n'ont pas suivi la formation et la procédure de sélection.
- Évaluer si la participation de personnes, notamment de membres de l'équipe est pertinente. Exclure de toute collaboration avec l'équipe les personnes peu recommandables du point de vue de la sécurité et signaler au Service *FIRST* de protection des jeunes tout adulte dont la candidature ou le renouvellement de service en tant que bénévole a été refusé. *FIRST* recommande que les coachs ou les mentors responsables s'assurent que les nouveaux bénévoles remplissent un dossier de Candidature en tant que nouveau bénévole avant de pouvoir collaborer avec une équipe sur une base régulière.

Rôle de coach ou de mentor responsable

Coachs ou mentors étudiants (de moins de 18 ans)

FIRST encourage d'anciens membres d'équipes à jouer le rôle de coachs ou de mentors d'équipes regroupant des participants plus jeunes. C'est une tradition *FIRST* de redonner à la communauté - aider les autres à réussir et servir de modèle positif sont des éléments essentiels de l'expérience *FIRST*.

Afin de réduire les risques concernant la sécurité de chaque participant *FIRST* de moins de 18 ans, notamment les coachs ou mentors étudiants, les équipes ayant des coachs ou mentors de moins de 18 ans **doivent** avoir deux coachs ou mentors responsables de plus de 18 ans.

Bien que ces coachs ou mentors responsables adultes peuvent limiter leur rôle envers l'équipe à la direction globale tandis que les coachs ou mentors étudiants assurent un rôle directeur et éducatif, la supervision par des adultes est essentielle. Les coachs ou mentors responsables adultes de ces équipes se doivent de s'assurer que le **Code de conduite** et toutes autres dispositions du Programme *FIRST* de protection des jeunes sont respectés afin que les coachs ou mentors soient protégés au même titre que les membres de l'équipe.

Formation et autorisation du service de protection des jeunes

Formation et autorisation du service de protection des jeunes

Formation

FIRST offrira aux adultes impliqués dans les programmes *FIRST*, aux parents, tuteurs et membres des équipes, des formations, des conseils et de l'information qui les aideront à comprendre les risques en matière de sécurité et les mesures de prévention.

Formation pour les adultes collaborant avec des équipes

Les adultes collaborant avec des équipes *FIRST* **doivent** suivre la formation sur la protection des jeunes dès le début de leur implication régulière dans un programme *FIRST* et par la suite au moins tous les 36 mois. La définition de l'« implication régulière » (ou de « collaborant régulièrement avec ») est déterminée selon le jugement des coachs ou des mentors responsables. Nous suggérons qu'une personne participant à 30 pour cent ou plus des activités de l'équipe soit considérée comme régulièrement impliquée dans l'équipe.

La formation a pour objectif de permettre aux adultes collaborant avec des équipes *FIRST* de détecter les situations qui peuvent présenter une menace pour la sécurité des membres des équipes et prendre les mesures nécessaires pour prévenir et signaler les préjudices. La formation peut permettre de :

- comprendre la violence aux jeunes et les signes de violence.
- savoir reconnaître ceux qui abusent et ce qu'il faut chercher.
- établir et maintenir des limites appropriées.
- revoir les principaux aspects du Programme *FIRST* de protection des jeunes.
- bien comprendre et se conformer au Code de conduite.

Une formation (autre que celle de *FIRST)* peut être acceptée à la place de celle de *FIRST* à la discrétion des coachs ou mentors responsables de l'équipe, si elle est comparable ou plus rigoureuse que la formation *FIRST*. Les adultes qui n'ont pas suivi de formation de protection des jeunes ne peuvent travailler avec des équipes que sous la direction d'un coach ou mentor responsable ou de son (ou sa) représentant(e).

Formations pour les parents

En début de saison ou au moment où un jeune se joint à une équipe *FIRST*, un coach ou mentor responsable doit si possible informer le parent ou le tuteur de chaque membre de l'équipe que les Directives pour les parents sont disponibles sur le site Web ou sous format papier directement auprès du Service *FIRST* de protection des jeunes et leur conseiller de lire ces directives attentivement.

Formation et autorisation du service de protection des jeunes

Formation et conseils pour les membres des équipes

En début de saison, les coachs ou mentors responsables **doivent** assister à une rencontre sur la sécurité. Celle-ci peut être combinée avec la réunion de début de saison de l'équipe ou être tenue séparément. Il peut être conseillé d'organiser une rencontre séparée plus tôt pour les parents, les tuteurs et les adultes collaborant avec l'équipe afin qu'ils examinent le contenu de la rencontre.

À la discrétion et selon le jugement des coachs ou mentors responsables, la rencontre sur la sécurité peut être brève ou, au besoin, plus longue et doit inclure les éléments suivants :

- Examiner des directives de sécurité pour les équipes (fournies par *FIRST*).
- Examiner les Directives fondamentales sur la sécurité et les mesures de sécurité propres au programme.
- Communiquer clairement les limites de comportement comme précisées dans le *Code*, en discutant des limites de conduite dans des termes adaptés à l'âge.
- Établir clairement les responsabilités et les façons de produire des rapports sur les questions de sécurité.
- Encourager toute personne collaborant avec l'équipe à discuter des questions de sécurité avec un coach ou mentor responsable ou un autre adulte de confiance, en sachant que les questions seront prises au sérieux et qu'il n'y aura pas de conséquences négatives pour la personne qui signale le problème ou pour le jeune.

FIRST recommande que tous les membres de l'équipe et tous les adultes collaborant avec l'équipe assistent à la rencontre sur la sécurité des équipes. Les parents et les tuteurs doivent aussi être encouragés à y assister. Les coachs ou mentors responsables doivent mener la rencontre d'une manière adaptée aux âges des membres de l'équipe, aux niveaux d'expérience des adultes et aux préoccupations des parents ou tuteurs. Au besoin, vous trouverez des conseils supplémentaires sur la conduite de la rencontre sur la sécurité de l'équipe sur le site Web et dans le programme *FIRST* de protection des jeunes. Les coachs ou mentors responsables doivent organiser de brèves rencontres présentant les éléments essentiels de la rencontre sur la sécurité de l'équipe pour ceux et celles qui n'auraient pas pu y assister ou qui commencent à s'impliquer sur une base régulière tardivement.

Sélection (Autorisation du service de protection des jeunes)

Les coachs ou mentors ou autres adultes qui collaborent régulièrement avec une équipe *FIRST* (à la discrétion des coachs ou mentors responsables) **doivent** obtenir une autorisation du Service *FIRST* de protection des jeunes avant de commencer à s'investir régulièrement avec une équipe et par la suite au moins une fois tous les 36 mois. Ce processus comprend :

- Visionnement d'une courte vidéo d'information.
- Lecture et adoption du Code de conduite et des Directives fondamentales sur la sécurité.
- Communication confidentielle du nom légal complet, de l'adresse légale, du nombre d'années vécues à cette adresse et de la date de naissance à une agence de présélection certifiée par *FIRST* à des fins de vérification sur les registres des antécédents criminels et des délinquants sexuels.

Un processus de présélection (autre que celui de *FIRST)* peut être accepté à la place de celui de *FIRST* à la discrétion des coachs ou mentors responsables de l'équipe. Cependant, pour obtenir l'autorisation, tous les adultes qui s'impliquent régulièrement auprès d'une équipe *FIRST* **doivent** s'inscrire auprès de *FIRST* et lire et accepter le Code de conduite et les Directives fondamentales de sécurité uniques à *FIRST*.

Les adultes qui n'ont pas obtenu l'autorisation ne peuvent collaborer avec les équipes que sous la direction d'un coach ou mentor responsable ou son délégué et ne peut collaborer aux événements *FIRST* officiels que sous la supervision étroite d'un autre adulte ayant obtenu l'autorisation.

Exigences et recommandations de sécurité

Exigences et recommandations fondamentales de sécurité

Sécurité pour toutes les activités de l'équipe

Obligatoire

- **N'autoriser que des interactions appropriées entre les individus.** Faire preuve de Professionalisme coopératif[MD] et toujours respecter le Code de conduite. Les personnes qui ne sont pas membres de l'équipe ne doivent être autorisées à participer aux activités de l'équipe qu'avec la permission d'un coach ou mentor responsable et seulement sous une supervision adéquate. *FIRST* recommande que les coaches ou mentors responsables de l'équipe établissent pour leur équipe des règles relatives au partage d'informations, en particulier aux cours des événements ou en ligne; ces règles doivent être adaptées à l'âge.

- **Ne pas autoriser de comportement violent, hostile ou potentiellement dangereux.** L'intimidation physique ou verbale, les séances d'initiation, les comportements conflictuels ou les punitions corporelles ne doivent pas être tolérés. Toute personne impliquée dans les activités de l'équipe qui se comporterait d'une façon qui pourrait être dangereuse devrait être écartée du groupe et son parent ou tuteur, une agence de protection de la jeunesse ou la police devraient être contactés s'il y a lieu.

- **Ne pas autoriser l'usage de drogues contrôlées.** L'alcool, la cigarette ou autres drogues contrôlées ne doivent pas être consommés au cours des activités de l'équipe ou mis à la disposition des membres de l'équipe. Des exceptions sont possibles pour l'alcool servi à des adultes ayant l'âge légal de boire à des réceptions ou des réunions organisées en soutien à l'équipe si des contrôles sont en place pour prévenir toute consommation illégale.

- **Être préparé aux mesures d'urgence.** Les procédures d'urgence relatives à la météo, aux incendies, aux élèves ou adultes perdus et à la sécurité du site doivent être établies, notamment une trousse de premiers soins complète, une liste de besoins médicaux spéciaux (inhalateurs, allergies alimentaires) et les coordonnées du parent ou tuteur de chaque membre de l'équipe.

- **Encourager les parents et les tuteurs à s'impliquer dans les activités de l'équipe.** Tenez si possible les parents et tuteurs au courant des progrès de l'équipe; encouragez-les à faire connaissance avec les personnes collaborant avec l'équipe et informez-les de l'horaire et du lieu des activités de l'équipe.

- **Garantir la sécurité des élèves au cours des activités de collecte de fonds.** La mise en place de campagnes de financement peut être une partie intéressante de l'expérience *FIRST*. L'étendue de la supervision des adultes peut être fonction des âges des membres de l'équipe et des circonstances. Les membres de l'équipe ne doivent pas être autorisés à s'engager dans des campagnes de financement ou d'autres activités connexes de *FIRST* sans la supervision appropriée d'un adulte, selon le jugement d'un coach ou mentor responsable de l'équipe.

- **Assurer la sécurité des membres de l'équipe pendant les travaux avec les outils, les robots, les machines et le matériel.** Se familiariser avec les guides destinées aux coachs et mentors *FIRST* et les manuels de sécurité du programme *FIRST* auquel votre équipe participe.

Installations

FIRST recommande que les équipes se rencontrent dans des écoles ou des installations prévues pour être fréquentées par des jeunes ou des groupes de citoyens (Maison de jeunes). Ces établissements sont régulièrement inspectés quant aux risques pour la sécurité, sont généralement adaptés aux personnes à mobilité réduite et ont des mesures de sécurité et des procédures d'urgence en place. Voici la procédure standard pour des adultes collaborant avec l'équipe :

- Se familiariser avec les procédures de sécurité de l'établissement
- Examiner régulièrement les locaux pour éliminer tout risque potentiel pour la sécurité
- Comprendre et suivre les règles de sécurité fixées par l'école ou l'organisme accueillant l'équipe.

Exigences et recommandations fondamentales de sécurité

Supervision par des adultes

Les rapports élèves-adultes présentés dans le tableau ci-dessous correspondent aux ratios minimums recommandés pour la supervision d'un nombre donné de membres de l'équipe. Les adultes doivent avoir au moins 18 ans (et ne peuvent pas être des membres de l'équipe) pour être pris en compte dans les exigences minimales.

PAR EXEMPLE : au cours des réunions d'équipe et des activités normales du programme, une équipe de la ligue Jr. FLL devra être supervisée par trois adultes si elle regroupe entre 13 et 17 élèves, quatre adultes si son nombre d'élèves est compris entre 18 et 23 et cinq adultes pour un nombre d'élèves compris entre 24 et 31.

	RÉUNIONS ET ACTIVITÉS NORMALES DU PROGRAMME		VOYAGE D'ÉQUIPE (GROUPE)	
	Deux adultes pour un nombre d'élèves inférieur ou égal à :	*Un* adulte superviseur de plus pour ce nombre supplémentaire d'élèves :	***Deux*** adultes sans lien avec un membre pour un nombre d'élèves inférieur ou égal au nombre indiqué	***Un*** adulte superviseur de plus pour ce nombre supplémentaire d'élèves
Ligue Junior *FIRST*® LEGO® (Jr.FLL®) (1re-3e prim.)	12	6	6	4
***FIRST*® LEGO® League (FLL®) (4e prim.-2e sec.)**	16	8	12	6
Défi technique *FIRST*® (FTC®) (1re et 2e sec.)	20	10	16	8
Défi technique *FIRST*® (FTC®) (3e sec.-1re année de Cegep)	30	12	20	10
Compétition de robotique *FIRST*® (FRC®) (3e sec.-1re année de Cegep)	30	12	20	10

Les activités en classe du programme *FIRST* intégrées dans la session scolaire normale doivent respecter la politique de l'école relative à la supervision par des adultes.

Exigences et recommandations fondamentales de sécurité

Les voyages de l'équipe

Voyage local pour les activités de l'équipe

La sécurité du transport aller et retour sur le lieu des activités de l'équipe est de la responsabilité du parent ou du tuteur du membre de l'équipe. Les membres de l'équipe ne doivent pouvoir quitter une activité *FIRST* qu'avec une supervision adaptée à leur âge et aux circonstances selon le jugement d'un coach ou mentor responsable de l'équipe.

Voyage et séjour hors de la maison pour les activités de l'équipe

Pour le transport aller et retour des membres de l'équipe à des endroits autres que le lieu habituel de réunion ou pour un séjour de plus d'une journée, *FIRST* recommande de suivre les directives de sécurité supplémentaires suivantes :

- Obtenir une permission écrite pour le voyage signée du parent ou du tuteur de l'enfant (Formulaire) et communiquer clairement la destination, les détails du voyage, les arrangements sur le partage des chambres et le couchage et leur transmettre les coordonnées des adultes supervisant l'équipe et le lieu d'hébergement.
- Les adultes supervisant l'équipe doivent avoir facilement accès à l'information en cas d'urgence du parent ou tuteur de chaque membre de l'équipe.
- Les membres de l'équipe doivent avoir les pièces d'identité requises selon la destination. Les adultes et les membres de l'équipe (selon leur âge) doivent tous avoir une liste contenant les numéros de cellulaire et les numéros de chambre de toutes les personnes participant au voyage.
- Il faut veiller à l'avance à répondre aux besoins spéciaux des membres de l'équipe, notamment l'accessibilité, les conditions médicales et les allergies.
- Chaque chauffeur (qui transporte des membres de l'équipe) doit avoir plus de 18 ans, être détenteur d'un permis de conduire valide et conduire un véhicule immatriculé qui est couvert par l'assurance minimale requise dans le pays d'immatriculation. Cette condition s'applique également aux chauffeurs embauchés et aux véhicules loués.
- Tous les passagers doivent faire le voyage dans un siège autorisé et porter une ceinture de sécurité en tout temps; cependant, la condition sur la ceinture de sécurité peut être levée si le véhicule est homologué pour transporter des passagers sans ceinture de sécurité et si les pays dans lesquels l'équipe voyage n'imposent pas l'usage de la ceinture de sécurité.
- Le chauffeur doit avoir les instructions et les coordonnées d'une personne à contacter en cas d'urgence ou de retard.

***FIRST* recommande de vérifier avant le départ les informations suivantes avec les membres de l'équipe et les adultes qui les accompagneront :**

- Que faire si un membre de l'équipe se retrouve séparé du groupe.
- Quels comportements attendez-vous des jeunes et quelles sont conséquences prévues en cas de non-respect des consignes.
- La vie privée de chaque membre de l'équipe doit être respectée en tout temps, notamment dans les salles de bain et pendant les changements de vêtements.
- Les chambres d'hôtel et de motel doivent être fermées à l'aide du verrou et de la chaîne.
- N'ouvrez pas la porte aux étrangers; si une personne frappant à la porte se présente comme un membre du personnel de l'hôtel, appelez la réception pour vérifier avant de déverrouiller la porte.
- Ne mentionnez ou ne montrez pas votre numéro de chambre en présence d'étrangers.
- Repérez les sorties d'urgence dès l'arrivée sur les lieux d'hébergement.

Exigences et recommandations fondamentales de sécurité

- Gardez une petite lampe de poche sur votre table de nuit ainsi que votre clé de chambre, votre portefeuille et votre téléphone cellulaire; emportez-les avec vous quand vous sortez de la chambre.
- Demandez à la direction de l'hôtel de contacter un adulte désigné si des membres de l'équipe étaient aperçus à l'extérieur de leur chambre après une heure donnée.

FIRST recommande qu'au moins deux adultes soient présents avec les membres de l'équipe au cours du voyage. Ils pourraient aider en cas d'urgence. Si la conduite d'un membre de l'équipe ou d'un adulte voyageant avec l'équipe est mise en question, un deuxième adulte présent facilitera l'évaluation et la déclaration des problèmes de sécurité ou des incidents.

École ou organisme hôte et réglementations nationales

Les écoles et les organismes participant aux programmes *FIRST* et les pays dans lesquels ils sont organisés peuvent avoir des directives et des exigences relatives à la sécurité applicables aux programmes pour les jeunes comme ceux proposés par *FIRST*. Les adultes collaborant aux programmes *FIRST* **doivent** respecter les politiques de protection des jeunes de l'école ou de l'organisme accueillant l'équipe et les exigences des pays dans lesquels l'équipe voyage. Communiquez avec le Service *FIRST* de protection des jeunes si vous avez besoin d'aide pour obtenir cette information.

Sécurité au cours des événements *FIRST* aux États-Unis et au Canada

Sécurité au cours des événements *FIRST* aux États-Unis et au Canada

Objet – Définition des événements officiels

Dans le cadre du Programme *FIRST* de protection de la jeunesse, on appelle « événements officiels » les événements qui nécessitent le respect des politiques du programme. Le Service *FIRST* de protection des jeunes définit les événements officiels (EO) comme des événements animés par le personnel de *FIRST*, les directeurs régionaux, les partenaires affiliés (ou des parties chargées par eux du déroulement de l'événement) faisant partie de la saison de compétition officielle *FIRST* aux États-Unis et au Canada, notamment tous les événements de district FRC. Les EO sont des événements déterminant les équipes qui iront jusqu'à la compétition officielle *FIRST*. Les événements non compétitifs de la Jr. FLL (Expos) sont considérés comme des EO. Pour vérifier si un événement est un EO ou non, consultez le site Web de *FIRST* ou communiquez avec le directeur du programme *FIRST* au 1-800-871-8326.

Les recommandations et les exigences pour les EO sont présentées ci-dessous. Le Service FIRST de protection des jeunes est prêt à donner des conseils concernant la protection des jeunes au cours des événements.

Entités/Individus organisant l'événement

L'organisme ou les personnes qui organisent un événement sont responsables de la protection des jeunes tout au long de l'événement et **doivent** respecter les règles de sécurité de l'organisme et de l'établissement hôte. Les organisateurs de l'événement **doivent** également bien connaître le Code de conduite. Ce code sera d'autant plus efficace qu'il aura été examiné et discuté à l'avance, ce qui permettra aux responsables de la gestion de l'événement de traiter toute préoccupation avant l'événement. Le personnel de sécurité de l'événement doit également examiner le code et bien comprendre les normes de *FIRST* en matière de bonne conduite ainsi que ce que vous attendez d'eux en cas de problème concernant la protection des jeunes.

Services de sécurité/installations

Il faut prévoir le personnel d'urgence et de sécurité adéquat selon l'envergure et la nature de l'événement, notamment les techniciens en soins médicaux d'urgence, les gardes de sécurité et le contrôle de la circulation. Chaque événement aura lieu dans des conditions qui lui sont propres. Les organisateurs de l'événement en consultation avec le directeur de l'établissement et les divers fournisseurs de services doivent juger de la « conformité ». Le nombre et les âges des participants et des spectateurs ainsi que la nature des activités qui ont lieu seront considérés en priorité. Les fournisseurs de service d'urgence et de sécurité **doivent** :

- Être disponible tout au long de l'événement.
- Avoir la formation requise et savoir répondre de façon efficace aux urgences médicales et non médicales.
- Être conscients des préoccupations spéciales de sécurité et de protection liées aux événements qui accueillent des jeunes et leurs spectateurs.
- Être conscients du risque potentiel créé sur le site par la présence de fournisseurs de service, de représentants de bourses d'études et de commanditaires et de spectateurs. Il n'est pas possible de vérifier ou de former ces personnes, et le personnel de sécurité doit en être conscient.
- Rester sur le site jusqu'à ce que les équipes et les spectateurs aient quitté les lieux.

Les locaux **doivent** être homologués en bonne et due forme pour accueillir ce type d'événement et les activités de l'événement doivent respecter la loi quant au nombre de participants et aux éléments de l'événement (p. ex., ateliers d'usinage).

Les fournisseurs de services de l'événement ou les personnes qui se produisent à un événement (p.ex. services alimentaires, services de garde d'enfants, etc.) **doivent** être qualifiés en conséquence et doivent montrer qu'ils détiennent l'autorisation requise. *FIRST* recommande que les fournisseurs de service extérieurs aient un certificat d'assurance précisant la partie qui organise l'événement comme un autre assuré désigné.

Sécurité au cours des événements *FIRST* aux États-Unis et au Canada

Répondre et signaler les blessures ou les problèmes médicaux

FIRST **impose** que les blessures et les problèmes médicaux, aussi bénins soient-ils, soient consignés par écrit et signalés aux organisateurs de l'événement ou à leurs délégués ainsi qu'au siège social de *FIRST* dans les 48 heures suivant le problème en question – Un formulaire Signalement d'un incident médical est fourni en annexe.

Problème de sécurité et incidents non médicaux

Toutes les personnes sur le site chargées du déroulement de l'événement doivent être en mesure de reconnaître les menaces pour la sécurité et être prêtes à prendre les mesures adéquates. Les problèmes de sécurité et les incidents non médicaux doivent être traités aussi rapidement que possible de la manière la plus appropriée afin d'assurer la sécurité de tous au cours de l'événement. Les mesures à prendre peuvent être de contacter le service de sécurité de l'événement, la police, les parents, les autorités de protection de la jeunesse et la direction de l'établissement hôte. Les problèmes de sécurité peuvent aussi entraîner l'arrêt de l'événement (p. ex. panne de courant). *FIRST* **impose** que les problèmes de sécurité et les incidents non médicaux soient signalés aux organisateurs de l'événement et au siège social de *FIRST* dans les 48 heures – un formulaire Signalement d'un problème de sécurité ou d'un incident non médical est fourni en annexe. Si vous avez des questions concernant un rapport, vous pouvez demander conseil au Service *FIRST* de protection des jeunes. La personne qui remplit le formulaire peut choisir de rester anonyme; cependant, plus le Service a de renseignements, plus il sera en mesure de prendre les mesures appropriées.

Le signalement est important pour la gestion des risques et pour réduire le plus possible le nombre et la gravité de tels problèmes au cours des futurs événements. Cela peut aussi aider à protéger les responsables de l'événement ou les personnes impliquées dans l'incident, si jamais des questions se posaient ultérieurement quant à la façon dont l'incident a été traité.

28

Sécurité au cours des événements *FIRST* aux États-Unis et au Canada

Bénévoles des événements

Le comportement des adultes collaborant à l'événement doit respecter les limites d'une conduite appropriée.

Les bénévoles de l'événement ayant 18 ans et plus doivent obtenir une autorisation de la part du service de protection des jeunes. On entend par « bénévoles de l'événement », les personnes qui ont un rôle déterminé attribué par le coordonnateur des bénévoles et qui interagiront régulièrement avec les jeunes participants. Ces rôles sont précisés sur le site Web de *FIRST* et varient d'un programme à un autre. En voici quelques exemples : *juges, arbitres, inspecteurs des robots, coordonnateurs des puits, etc.*

Les exposants, les personnes chargées de l'animation, celles qui travaillent pour les vendeurs de produits alimentaires ou qui assistent à l'événement en tant que spectateurs **ne doivent pas** obtenir d'autorisation.

Les noms des personnes dont la candidature en tant que bénévoles aura été refusée seront transmis confidentiellement au coordonnateur des bénévoles de l'événement par le Service *FIRST* de protection des jeunes. Ces personnes auront déjà été informées que leurs services n'ont pas été retenus par le Service *FIRST* de protection des jeunes. La raison du refus de *FIRST* ne sera pas divulguée. Les coordonnateurs des bénévoles de l'événement **doivent** refuser les services de ces personnes à quelque titre que ce soit. *FIRST* **exige** que l'identité de ces personnes reste confidentielle.

La formation et la sélection des coachs, mentors et autres adultes qui accompagnent les équipes *FIRST* à un événement sont sous la responsabilité des coachs ou mentors responsables. Les organisateurs de l'événement et le coordonnateur des bénévoles ne sont pas tenus de confirmer que les coachs ou mentors responsables et les autres adultes qui accompagnent les équipes à un événement ont obtenu l'autorisation sauf si ces personnes remplissent plus que des obligations accessoires au cours de l'événement à part la supervision de leur propre équipe.

FIRST recommande que les adultes bénévoles d'un événement soient informés qu'ils ne peuvent pas se retrouver seuls avec un ou plusieurs jeunes de moins de 18 ans (sauf leurs propres enfants) et hors de la vue d'autres adultes, et ce, qu'ils aient ou non obtenu l'autorisation du service de protection des jeunes. Le fait que deux adultes soient à portée de vue à tout moment quand un jeune est présent assurera la sécurité en cas d'urgence et facilitera l'évaluation et le signalement de problèmes de sécurité ou d'incidents suspects.

Directives fondamentales de sécurité pour les événements officiels *FIRST*

Les directives fondamentales de sécurité suivantes sont recommandées pour tous les événements officiels :

- **Suivre toutes les règles de sécurité fixées par l'école, l'organisme ou l'établissement hôte de l'événement.** Avant l'arrivée des équipes, examiner les locaux et éliminer les risques pour la sécurité. Les mesures de sécurité relatives au jeu imposées par la direction du programme *FIRST* doivent être respectées.

- **N'autoriser que des interactions appropriées entre les individus.** Faire preuve de Professionalisme coopératif[MD], encourager la coopétition[MD] et toujours respecter le Code de conduite. Un langage, des gestes ou un comportement offensifs inadaptés à l'âge des membres de l'équipe ou des spectateurs ne doivent pas être tolérés. Tous les participants doivent être en mesure de gérer efficacement le stress inévitable de la compétition au cours d'un événement et ne doivent pas en venir à des explosions de colère ou à un comportement intimidant.

- **Ne pas autoriser de comportement violent, hostile ou potentiellement dangereux**. La violence physique ou verbale, l'intimidation, les séances d'initiation ou les comportements conflictuels de la part de quiconque, notamment des coachs ou mentors responsables et des parents ne doivent pas être tolérés. Toute personne qui se comporterait au cours de l'événement d'une façon qui pourrait être dangereuse doit être emmenée par un membre du service de sécurité dans un endroit à l'écart, et un de ses parents ou tuteurs, une agence de protection de la jeunesse ou la police doivent être contactés s'il y a lieu.

Sécurité au cours des événements *FIRST* aux États-Unis et au Canada

- **Ne pas autoriser l'usage de drogues contrôlées.** La consommation d'alcool et l'usage de tabac ou d'autres drogues contrôlées ne doivent pas être autorisés au cours des activités et ces produits ne doivent pas être mis à la disposition des membres de l'équipe. Des exceptions sont possibles pour l'alcool servi à des adultes ayant l'âge légal de boire à des réceptions ou des repas de célébration si des contrôles sont en place pour prévenir tout usage illégal.
- **Être préparé aux urgences.** Établir à l'avance les procédures d'urgence relatives à la météo, aux incendies, aux élèves ou aux adultes perdus et à la sécurité.
- **Assurer la sécurité du transport aller et retour sur les lieux des événements**. La supervision du transport aller-retour des membres de l'équipe aux lieux des événements est de la responsabilité des coachs ou mentors responsables de l'équipe. Les membres de l'équipe de moins de 18 ans ne doivent pouvoir quitter un événement *FIRST* que sur autorisation de leur coach ou mentor responsable ou de leur parent ou tuteur et sous une supervision appropriée.
- **Assurer la sécurité des membres de l'équipe pendant les travaux sur les robots, les machines et le matériel.** Confirmer avant l'événement que les conseillers à la sécurité ou d'autres personnes qualifiées sont autorisés à superviser l'utilisation des outils, des machines et du matériel par les équipes ainsi que le chargement et déchargement du robot et d'autres équipements des véhicules à l'extérieur des installations. S'assurer que les conseillers à la sécurité sont autorisés à arrêter toutes les activités considérées comme étant une menace pour la sécurité.

Directives pour les parents

Directives pour les parents

L'engagement envers la sécurité est une valeur essentielle chez *FIRST* et nous faisons en sorte de faire vivre à chaque membre des équipes *FIRST* l'expérience la plus sécuritaire possible tout au long de leur apprentissage et de leur cheminement dans nos programmes. Nous ne pouvons pas y parvenir seuls, mais en collaborant avec vous et votre communauté, nous pouvons faire vivre aux jeunes une expérience sécuritaire avec *FIRST*. Ces directives pour les parents vous fournissent de l'information importante qui vous permettra de nous aider dans cette tâche.

S'impliquer

L'engagement des parents est important pour la sécurité des membres des équipes et *FIRST* encourage chaque parent et tuteur à s'impliquer dans l'équipe de son enfant. Il y a de nombreuses façons de s'impliquer. Vous pouvez être coach, mentor, ou bénévole pour aider l'équipe au cours des activités normales. Vous pouvez transporter les membres de l'équipe à des rencontres ou des événements ou leur apporter les provisions ou collations. Ce ne sont que quelques exemples. Les coachs ou mentors responsables vous conseilleront sur les façons utiles d'aider l'équipe. Souvent, cela signifie être un observateur de soutien qui ne compromet ni le travail de l'équipe ni la dynamique du groupe. Une autre façon très importante de s'impliquer est simplement de se renseigner auprès des coachs ou mentors responsables et d'autres adultes qui collaborent avec l'équipe, de discuter avec d'autres parents ou tuteurs et de rencontrer les collègues de votre enfant. Visiter l'endroit où les rencontres ont généralement lieu, en particulier si elles se déroulent dans un domicile privé ou dans un espace non public. Même si elle n'est qu'occasionnelle, votre présence peut contribuer à la sécurité des membres de l'équipe. En fait, vous pouvez voir des façons d'améliorer la sécurité de l'équipe auxquelles les autres n'ont pas pensé. Plus il y a d'adultes impliqués, plus l'équipe est en sécurité. Votre implication peut fournir aux membres de l'équipe un adulte de plus à qui ils peuvent faire confiance, qui a le temps de les écouter et qui s'intéresse à leurs problèmes.

Le temps passé avec l'équipe peut aider les coachs ou mentors responsables et d'autres parents ou tuteurs à comprendre que leurs efforts sont appréciés. Cela peut aussi vous aider à comprendre la façon dont l'équipe attribue les différents rôles et comment votre enfant interagit avec le groupe. Cela peut vous donner une meilleure idée de la façon dont les compétences des membres de l'équipe se complètent et comment l'équipe est gérée.

Votre présence aux rencontres et aux événements peut être un avantage précieux et aidera l'équipe à évoluer dans une ambiance courtoise, en particulier dans des périodes de stress. En situations stressantes, d'erreur ou d'un match perdu, les membres de l'équipe et les adultes peuvent avoir tendance à en venir à se critiquer l'un l'autre ou à se conduire de façon non courtoise avec les membres des autres équipes. Dans ces moments-là, vous pouvez aider à calmer la situation stressante, en particulier si un autre parent ou tuteur est impliqué. Chaque personne impliquée avec une équipe *FIRST* mérite le respect, même dans des circonstances difficiles. Vous pouvez promouvoir cette valeur et peut-être montrer aux autres des façons saines de gérer la colère et le stress.

Comprendre ce que *FIRST* fait pour assurer la sécurité des jeunes

Le programme *FIRST* de protection des jeunes disponible sur le site Web de *FIRST* couvre une vaste gamme de mesure de sécurité. Les éléments de programme suivants combinés augmentent considérablement la probabilité que chaque membre de l'équipe vive une expérience sécuritaire et enrichissante :

- Deux coachs et mentors responsables ayant suivi une formation sur les mesures de sécurité et qui connaissent les dispositions du Programme *FIRST* de protection de la jeunesse supervisent les activités d'une équipe.
- Chaque membre de l'équipe ou chaque personne qui collabore avec l'équipe doit être à l'aise pour participer ou assister à des discussions sur le Code de conduite dans des termes adaptés à son âge et s'engager dans l'application du code.
- Chaque personne qui collabore avec une équipe comprend les limites et les comportements acceptables et les actions nécessaires si ces limites ne sont pas respectées.
- Les parents et les tuteurs connaissent les activités de l'équipe de leur enfant et s'impliquent si possible.

Directives pour les parents

Comprendre les risques de la violence envers les jeunes et comment vous pouvez la prévenir

FIRST reconnaît que la violence envers les jeunes est un problème à tous les niveaux de la société et que les risques peuvent être difficiles à déceler ou à anticiper, même pour des professionnels qualifiés. La violence envers les jeunes (émotionnelle, physique ou sexuelle – voir la partie Définition de la violence envers les jeunes) peut survenir de façon inaperçue, dans l'isolement et le silence. Si vous parlez à votre enfant des relations saines adaptées à son âge et de vos propres convictions et attentes en matière des risques liés aux relations et des limites appropriées, il sera plus facile pour votre enfant de vous prévenir si une personne teste ces limites. Consultez le site childwelfare.gov si vous avez besoin de parler à votre enfant de ces sujets ou d'en apprendre davantage sur les risques.

Les renseignements ci-dessous vous aideront à réduire et à traiter les risques de la violence envers les jeunes.

Aider votre enfant à apprendre ce qu'est un comportement préventif

Les adultes qui collaborent avec une équipe *FIRST* **doivent** respecter le Code de conduite. Nous vous encourageons à lire le Code et à en discuter avec votre enfant dans des termes adaptés à son âge. Insister sur le fait qu'il est de sa responsabilité de vous parler, même s'il n'est pas impliqué, des choses qu'une personne fait ou dit et qui ne semblent pas correctes, de sorte que tous les membres de l'équipe soient en sécurité. Au minimum, discuter avec votre enfant des façons suivantes de traiter un comportement inapproprié ou qui dépassent les limites normales :

- Encouragez votre enfant à vous dire (ou à dire à un autre adulte de confiance) si une personne lui demande de garder secrètes des choses qu'elle a dites ou faites ou si quelqu'un lui propose des faveurs spéciales, des invitations, des cadeaux ou de l'argent.
- Encouragez votre enfant à faire confiance à son instinct et à ses sentiments. Si une activité ne lui semble pas correcte, il ne doit pas participer; discutez des scénarios possibles avec votre enfant et des façons de dire fermement « non merci » et de se rendre dans un endroit plus sécuritaire; discutez de ce que votre enfant serait à l'aise de dire si une telle situation survenait.
- Dites à votre enfant de s'assurer que sa vie privée est respectée.
- Dites à votre enfant de dire « non » à des contacts ou à de l'affection non désirés.
- Dites à votre enfant qu'il doit vous appeler (ou appeler un autre adulte) et demander d'être emmené dans un endroit sûr.

Si vous discutez de ces options avec votre enfant, il sera au courant des situations qui peuvent conduire à de la violence; il sera davantage en mesure de reconnaître un comportement inapproprié et sera mieux préparé à se sortir de cette situation. Expliquez à votre enfant que même des adultes et des jeunes plus grands ou plus vieux que lui qui semblent gentils et qu'il connaît bien et admire et en qui il fait confiance peuvent faire des choses inappropriées comme lui montrer des photos de personnes en partie dénudées ou essayer de le toucher d'une façon qui ne lui semble pas correcte.

Le fait de parler à votre enfant lui permet de savoir que des adultes de confiance prendront le temps de l'écouter et le croiront. Cela peut réduire considérablement les risques que votre enfant se sente impuissant ou confus dans une situation à risque.

Directives pour les parents

Directives concernant les activités en ligne de votre enfant

Quand les jeunes sont en ligne, ils sont dans un espace public parmi des milliers de personnes elles-mêmes en ligne au même moment. Les adultes qui cherchent à abuser ou à exploiter un jeune peuvent établir un contact par Internet en se présentant comme un jeune ou un coach ou mentor responsable. Ils peuvent alors obtenir suffisamment de renseignements personnels sur votre enfant pour pouvoir le contacter par téléphone ou en personne et se présenter comme étant en quelque sorte lié à lui ou à son équipe ou intéressé par l'un ou l'autre. Il est très important que les parents et les tuteurs surveillent de près les activités en ligne de leur enfant afin d'empêcher que celui-ci ne se retrouve dans une situation inappropriée ou non sécuritaire.

Les membres d'une équipe *FIRST*, les coachs ou mentors responsables, les enseignants et les bénévoles de l'équipe communiquent beaucoup entre eux par téléphone, textos et en ligne à propos du programme *FIRST*, de leurs carrières et de leurs aspirations scolaires. Les échanges suivants sont expressément considérés comme des infractions au code :

> *« … les échanges personnels comme les appels téléphoniques, les courriels, les textos, les communications par les réseaux sociaux, etc. avec un membre de l'équipe hors du contexte d'activités de l'équipe, de questions éducatives ou professionnelles. »*

Donnez comme consigne à votre enfant de vous dire si un adulte collaborant avec son équipe lui envoie des messages non liés aux activités de l'équipe ou à des questions éducatives ou professionnelles. Demandez au coach ou mentor de l'équipe de vous mettre en copie de tous les messages électroniques envoyés à votre enfant.

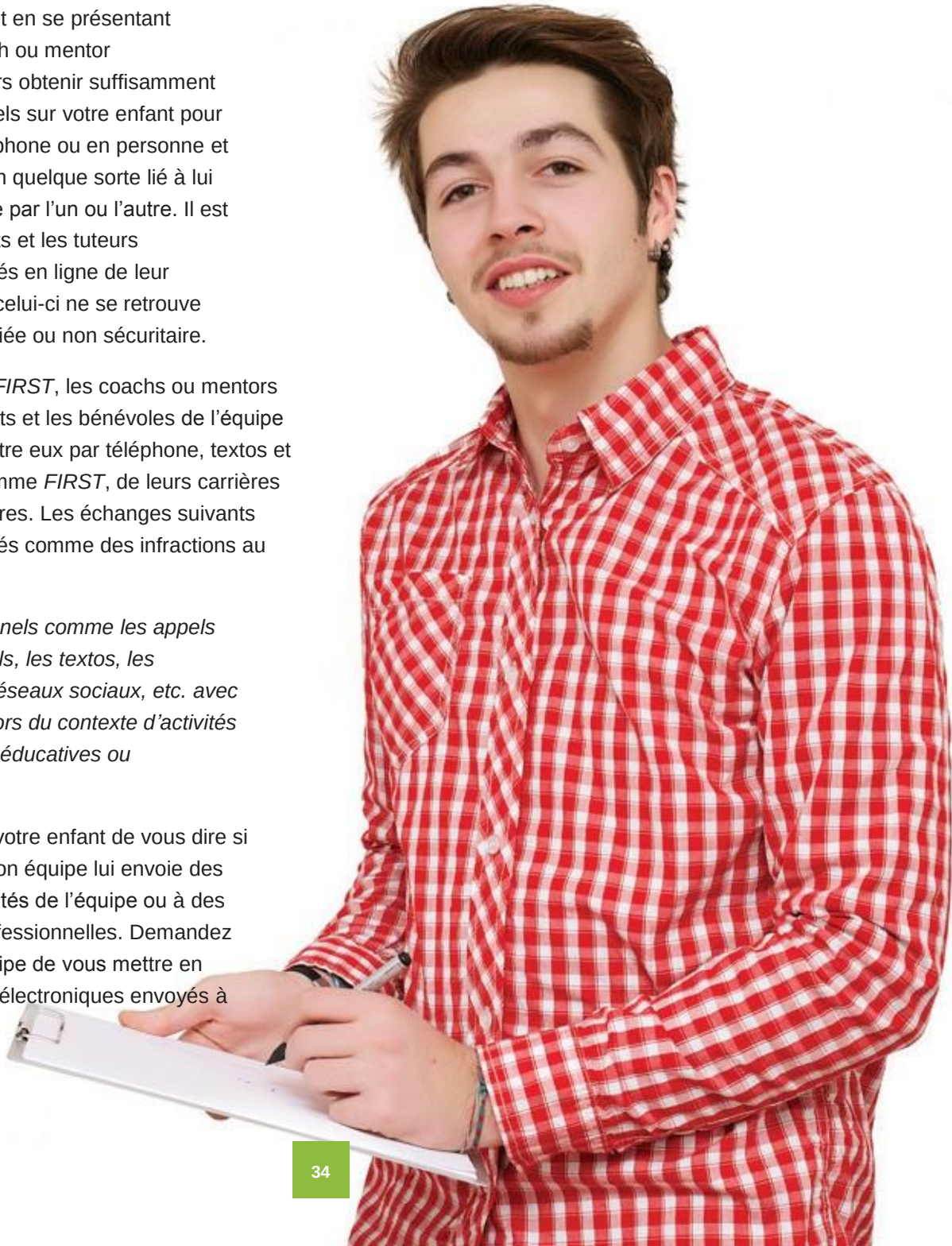

Directives pour les parents

Réagir aux indications, aux révélations et autres signes de violence

L'indication la plus flagrante qu'un jeune a été abusé est sa propre déclaration de l'événement, mais, souvent, les jeunes qui ont été abusés n'en parlent pas; les parents ou les tuteurs doivent donc être vigilants afin de détecter les autres signes, comme le refus de participer à une activité qu'il avait auparavant appréciée, le repli sur soi, des coupures ou des ecchymoses inexpliquées, le mime d'un comportement sexuel adulte ou l'usage d'un langage qu'un jeune de son âge n'est pas susceptible de connaître. D'autres signes particuliers sont présentés sur le site childwelfare.gov.

Si votre enfant vous dit qu'il a subi ou observé ce qui pourrait être un comportement abusif, votre première réaction peut être très importante pour l'aider dans cette épreuve difficile. Les directives suivantes peuvent vous aider :

PRÉSUMEZ que votre enfant vous dit la vérité, respectez sa vie privée et emmenez-le dans un endroit où vous pourrez parler sans être interrompus ni distraits.

RASSUREZ votre enfant en lui disant qu'il n'est pas à blâmer et que vous souhaitez qu'il vous parle de l'incident et que vous vous assurerez que cela ne se reproduise pas.

CONSULTEZ votre médecin de famille ou une autre autorité qui s'occupe des cas de violence envers les jeunes sur le besoin de soins médicaux ou d'aide psychologique.

DITES à une agence de protection de la jeunesse ou à la police ce qui s'est passé et suivez leur conseil concernant la confidentialité et la notification à l'école ou à l'organisme hôte et au Service *FIRST* de protection des jeunes, si l'école ou l'organisme hôte le permet.

NE PANIQUEZ PAS ou ne surréagissez pas à la révélation de votre enfant et ne montrez pas votre inquiétude ou votre colère.

NE CRITIQUEZ PAZ votre enfant et ne lui dites pas qu'il a mal interprété ce qui est arrivé.

N'EXPRIMEZ PAS de remords en vous disant que votre enfant n'a pas été prudent, qu'il s'est mis lui-même en danger ou que c'est de sa faute.

N'ESSAYEZ PAS de mener votre propre enquête ou de confronter le suspect, même si vous connaissez bien la personne.

Le Service *FIRST* de protection des jeunes est disponible pour toute personne ayant des préoccupations sur la sécurité des membres d'une équipe *FIRST* et peut être contacté directement si vous avez besoin d'informations ou de conseils supplémentaires. Le Service *FIRST* de protection des jeunes sera au besoin impliqué afin d'assurer que les menaces pour la sécurité ou les infractions au Code soient rapidement et efficacement résolues. Avec votre aide, nous pouvons offrir à votre enfant une expérience sécuritaire, agréable et inspirante.

Ressources complémentaires

Ressources complémentaires

National Child Advocacy Center
(Provides Contacts for each State)
210 Pratt Avenue
Huntsville, AL 35801

Tél. : (258) 533-5437 Téléc. : (258) 534-6883

National Sexual Violence Resource Center
123 North Enola Drive
Enola, PA 17025

Tél. : (877) 739-3895 ou (717) 909-0710
Téléc. : (717) 909-0714

National Clearinghouse on Child Abuse and Neglect Information
330 C Street, SW
Washington, DC 20447

Tél. : (800) 394-3366 ou (703) 385-7565
Téléc. : (703) 385-3206

Prevent Child Abuse America
200 South Michigan Avenue, 17th Floor
Chicago, IL 60604-2404

Tél. : (312) 663-3520 Téléc. : (312) 939-8962

National Center for Missing and Exploited Children
699 Prince Street
Alexandria, VA 22314-3175

Tél. : (800) 843-5678 Téléc. : 703-274-2200